

Construite par la Sem Sigeif Mobilités sur un terrain de 2 200 m² mis à disposition par la ville, la station-service GNV/bio-GNV de Noisy-le-Grand sera exploitée par PitPoint (Total) à partir du 2^e semestre 2020.


MOBILITÉ PROPRE

SOMMAIRE

Page 1

Mobilité propre

> Bientôt une station GNV et bio-GNV à Noisy-le-Grand

Page 2

Énergies

> Réduction des consommations d'énergie : le décret tertiaire entre en application
> Le Sigeif propose des outils pour améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments

Page 3

Actualités du Sigeif

> Le Sigeif s'engage auprès des opérateurs de réseaux pour l'amélioration de la sécurité des travaux en voie publique
> Christophe Provot, nouveau directeur général
> Marchés de topographie et géodétection

Page 4

Le saviez-vous ?

> Électricité, injection, mobilité : le biogaz continue son essor
> La SNCF prête à commander des trains à hydrogène
> Centrale gaz de Landivisiau : les travaux ont démarré
> La France se met aux PPA
> Du bois dont on fait l'hydrogène...
> Le deuxième EPR de Taishan est entré en service
> Autoconsommation : les accordements se multiplient
> GNL : l'Australie rattrape le Qatar

BIENTÔT UNE STATION GNV ET BIO-GNV À NOISY-LE-GRAND

Avec sa Sem Sigeif Mobilités, le Sigeif continue à développer les stations d'avitaillement au gaz naturel en Île-de-France. Confiée au groupe Total, une quatrième station est en projet à Noisy-le-Grand. Elle vise notamment l'important marché logistique de la zone d'activités du secteur «Lognes – Bussy-Saint-Georges».

Et de quatre ! Le Sigeif a attribué à Pitpoint, filiale de Total, le contrat de construction-exploitation d'une nouvelle station à Noisy-le-Grand. Le marché est d'une durée de dix ans, à compter de la date de mise en service, prévue à l'été 2020. Le montant des travaux est estimé à 2 millions d'euros.

Située le long de l'autoroute A4, sur un terrain de 2 200 m², cette infrastructure offrira des services similaires à ceux proposés dans les autres stations du Sigeif, à Bonneuil-sur-Marne, Gennevilliers et Wissous : disponibilité 24 h sur 24, tous les jours de l'année, paiement sécurisé, accueil de tous types de véhicules, y compris les poids lourds. La station de Noisy disposera de trois pistes pour l'avitaillement simultané d'autant de véhicules. Lesquels pourront opter pour un carburant GNV classique ou sa déclinaison «verte», en bio-GNV. Outre les cartes bancaires classiques, le paiement pourra aussi s'effectuer avec les cartes carburants Total et AS24.

UN EMPLACEMENT PROCHE DE L'AUTOROUTE ET DES ZONES D'ACTIVITÉS

Portée par la Sem Sigeif Mobilités, en lien étroit avec les élus et les services de la commune de Noisy-le-Grand, cette nouvelle infrastructure de mobilité

«propre» bénéficiera d'un emplacement idéal. Éloigné des habitations noisiennes, le terrain de dimensions trop restreintes pour l'implantation des bâtiments est situé à l'arrière d'une zone de bureaux.

À 12,5 km de Paris, il est néanmoins en bordure d'une autoroute très fréquentée, desservie par un carrefour giratoire d'accès immédiat, et de nombreuses zones d'activités se situent à proximité. Le secteur «Lognes – Bussy-Saint-Georges» regroupe en effet divers centres industriels et commerciaux où les besoins en logistiques sont très importants. Le modèle économique retenu dans le contrat de concession intègre une montée en puissance des ventes pendant les premières années, pour atteindre un volume annuel de 1 900 tonnes de GNV.

Cette station s'intègre dans le projet de Total qui entend construire et exploiter quelques 350 stations GNV en Europe d'ici 2022, dont 110 en France. Le groupe s'appuie sur son expérience historique de la distribution de carburants pour développer une offre de moins en moins émettrice de gaz à effet de serre.

••• Suite de l'article de la page 1

RÉPONDRE AUX EXIGENCES FRANCIENNES D'UNE MOBILITÉ MOINS POLLUANTE

Avec la station de Noisy-le-Grand, la Sem Sigeif Mobilités est plus que jamais en ligne avec son objectif de huit stations franciliennes d'avitaillement en gaz, dans le cadre du projet « *Olympic Energy* » de décarbonation des transports, soutenu par l'Union européenne. Une satisfaction pour Jean-Jacques Guillet qui relève l'urgence d'asseoir les mobilités propres en Île-de-France, notamment au regard des restrictions de circulation croissantes : « *La mise en place de la zone à faibles émissions, à Paris et à l'intérieur de la A86, doit s'accompagner de la construction d'infrastructures d'avitaillement pour répondre à la demande des usagers de disposer de carburants propres et performants, pour tous types de véhicules.* » D'autres infrastructures verront donc bientôt le jour, portées par Sigeif Mobilités qui « *s'impose un peu plus comme un apporteur de solutions* ».

LE SIGEIF PROPOSE DES OUTILS POUR AMÉLIORER L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS

Depuis 2008, les adhérents au groupement de commandes du Sigeif ont accès à de nombreuses prestations destinées à analyser et améliorer la consommation d'énergie de leurs bâtiments. Attribué en 2017 à la société Inddigo, cet accompagnement technique a rencontré un vif succès, les membres du groupement faisant état du haut niveau technique et du professionnalisme de l'entreprise. De fait, quelque 130 commandes ont été enregistrées, pour un montant de l'ordre de 2,5 millions d'euros. Reconnu jusqu'en 2021, le marché attribué à Inddigo est, de fait, très complet et comprend une trentaine de prestations : pré-diagnostic énergétique, audit, thermographie de façade, préparation d'un contrat de performance énergétique (CPE), étude solaire thermique, contrat d'exploitation... qui répondent aux besoins croissants des collectivités et établissements publics en termes de maîtrise de la demande d'énergie. Tout en répondant aux nouvelles exigences de la loi ÉLAN et du décret tertiaire. S'y ajoutent des réunions ou « webformations » traitant de divers sujets énergétiques, avec l'appui d'experts, organisées par le prestataire en lien avec le Sigeif.

Afin de répondre aux objectifs du décret tertiaire, le Sigeif lance, jusqu'au 11 octobre 2019, un appel à manifestation auprès de ses adhérents. Il s'agit de développer le mécanisme innovant de l'*intracting*, ou contrat de performance énergétique, interne au niveau du patrimoine éducatif des communes, voire des bâtiments administratifs⁽¹⁾.

⁽¹⁾ Pour plus d'informations : guillaume.champvillard@sigeif.fr

FLASH



Publié le 25 juillet au *Journal officiel* en application de la loi ÉLAN, un décret⁽²⁾ détaille les obligations d'actions de réduction de la consommation d'énergie finale dans des bâtiments à usage tertiaire : au moins 40% en 2030, 50% en 2040 et 60% en 2050, par rapport à 2010. Il concerne au premier chef les collectivités et établissements publics et s'applique dès le 1^{er} octobre 2019⁽³⁾.

Le décret⁽¹⁾ vise les bâtiments « en service », d'une « surface de plancher supérieure ou égale à 1 000 m² », qui abritent « exclusivement des activités tertiaires ». Dans les bâtiments à usage mixte, la surface doit se calculer de manière cumulative. Il en est de même pour un « ensemble de bâtiments situés sur une même unité foncière ou sur un même site ». Le décret pose aussi l'exigence de rénovation énergétique en cas de réaffectation partielle du bâtiment.

TOUS LES BÂTIMENTS DE PLUS DE 1 000 M² SONT CONCERNÉS

Les exceptions sont rares et peu de bâtiments peuvent donc se soustraire aux objectifs de réduction des consommations d'énergie, à l'exception des lieux de culte ou servant à la sécurité nationale. Néanmoins, les obligations peuvent être modulées si elles « entraînent des modifications importantes » de certains lieux (monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables...), et il en est de même si les coûts apparaissent « disproportionnés » au regard des objectifs poursuivis. Le décret exempte les bâtiments de moins de 1 000 m², lesquels représentent près de 70 % du parc tertiaire.

UN BOUQUET DE SOLUTIONS POUR ATTEINDRE L'OBJECTIF

Fruit de dix ans de discussions, depuis les lois Grenelle, le décret était largement attendu et a fait l'objet de longues négociations entre les différents acteurs. Sa publication n'avait donc rien d'évident et, de fait, une version précédente avait été annulée par le Conseil d'État en juin 2018. Le texte publié cet été a été plutôt bien accueilli. L'Association des maires de France a salué une approche visant l'obligation de résultats (et non pas de moyens), à même de favoriser l'émergence de solutions moins coûteuses que la seule

isolation thermique. Il est ainsi question d'alternatives à l'obligation de travaux, en particulier « d'équipements performants et de dispositifs de contrôle et de gestion active de ces équipements », ou encore de « l'adaptation des locaux à un usage économe en énergie et (du) comportement des occupants ». Autre souplesse : les résultats pourront être mutualisés dans un même parc, et non bâtiment par bâtiment. Le coût des mesures est estimé à 43 milliards d'euros sur trente ans, mais le Gouvernement estime qu'il sera compensé à hauteur de 62 milliards par les économies d'énergie qui en résulteront.



PAS DE DISTINGUO ENTRE ÉNERGIES

Il est à observer que, parlant d'énergie finale et non d'énergie primaire, le décret ne fait pas de distinction entre les différentes sources d'énergie, posant des obligations similaires, que l'on utilise le fioul, le bois ou l'électricité (même d'origine renouvelable). Seule la dimension « carbone » opère ce distinguo : « le changement de type d'énergie utilisée ne doit entraîner aucune dégradation du niveau des émissions de gaz à effet de serre ». Enfin, dès 2021, l'Ademe proposera une plateforme numérique où chaque organisme concerné devra renseigner les données de consommation d'énergie afin de « déterminer l'objectif de consommation d'énergie finale » de ses bâtiments.

⁽²⁾ N° 2019-771 du 23 juillet 2019.

⁽³⁾ Un arrêté doit paraître prochainement pour préciser certains éléments méthodologiques (objectifs et ajustements climatiques, modulations des objectifs, etc.).

DOMMAGES AUX OUVRAGES

Le Sigeif s'engage auprès des opérateurs de réseaux pour l'amélioration de la sécurité des travaux en voie publique

Circulation, équipements, infrastructures... : en Île-de-France, les chantiers se multiplient depuis quelques mois et, avec l'organisation des Jeux Olympiques de 2024, le mouvement n'est pas près de s'arrêter. Afin de minimiser les atteintes répétées aux ouvrages existants, un dispositif de bonnes pratiques est désormais applicable dans les collectivités locales.

Des collectivités locales à la Société du Grand Paris, en passant par Île-de-France Mobilités, la RATP ou la SNCF, les maîtres d'ouvrage qui lancent des travaux de grande envergure sont nombreux. Travaux d'une difficulté croissante, en raison de la densité de l'habitat francilien, mais aussi d'un environnement urbain, et notamment son sous-sol, qui abrite de nombreuses infrastructures : canalisations de gaz, réseaux d'eau ou d'électricité...

HAUSSE DES DOMMAGES AUX OUVRAGES

Malgré l'amélioration et la numérisation de la cartographie, les obligations de coordination et un respect scrupuleux des règles de sécurité, les incidents restent nombreux : en 2018, 620 dommages aux ouvrages ont été enregistrés pour le seul réseau de distribution de gaz, soit une hausse de 2% par rapport à 2017. Et la tendance s'est nettement accentuée au premier semestre 2019, avec 255 dommages, soit +19,7% par rapport à 2018. Pour le réseau de distribution électrique, le constat est similaire. Malheureusement, de mauvaises pratiques perdurent : emploi inapproprié de la pelle mécanique, absence de marquage et piquetage...

Principales concernées, puisque l'essentiel des travaux se déroulent chez elles, les collectivités locales ont à leur disposition de nombreux outils qui permettent de minimiser les risques : règlement de voirie, dossiers de consultation des entreprises, recommandations techniques... Outils pourtant trop peu utilisés, le plus souvent par méconnaissance ou faute de moyens.

DÉPLOIEMENT DU DISPOSITIF

« BALISE DE SÉCURITÉ 2018-2024 »

Aussi, le Sigeif s'est-il associé à l'Observatoire Île-de-France des risques travaux et GRDF pour déployer un dispositif dédié de bonnes pratiques : « Balise de sécurité 2018-2024 ». Dispositif à la carte, qui intègre à la fois des outils opérationnels et des formations spécifiques. Exemple : un gestionnaire de voirie disposera de tous les éléments nécessaires pour informer les particuliers de possibles risques encourus ou, en cas de manquement de sécurité, mettre un chantier à l'arrêt...

Portées par des agents de GRDF et d'Enedis depuis quelques années, ces bonnes pratiques devraient à terme se généraliser dans l'ensemble du territoire du Sigeif. Pour mieux sensibiliser élus et agents des villes adhérentes, le Syndicat a présidé dernièrement deux matinées organisées par l'Observatoire des risques travaux dans les préfectures de Seine-Saint-Denis et des Yvelines, au cours desquelles « Balise de sécurité 2018-2024 » a été largement détaillé.

Cette démarche complète celle lancée depuis dix-huit mois auprès des agents territoriaux intervenant dans les chantiers, afin de les aider à obtenir l'habilitation dite « autorisation d'intervention à proximité des réseaux » (AIPR). Le Sigeif prend en charge financièrement la formation théorique, avec passage de l'examen. Près de deux cents agents ont déjà recouru à cette prestation.

NOMINATION

CHRISTOPHE PROVOT, NOUVEAU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Christophe Tampon-Lajarriette, directeur général du Sigeif, a quitté ses fonctions le 31 août. Il dirigeait les services du Syndicat depuis juillet 2008.



Christophe Provot lui succède.

Âgé de 48 ans, titulaire d'un DEA en droit et science politique, diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris, Christophe Provot a partagé

son expérience professionnelle entre secteur privé et sphère publique, à laquelle il a consacré l'essentiel de son engagement de ces vingt dernières années : il a été collaborateur de cabinet en collectivités locales et au sein de différents ministères. Son parcours l'a également conduit à travailler pour les services du Premier ministre et pour le Parlement européen. En 2013, il rejoint le Sigeif dont il était le directeur général délégué depuis le mois d'avril dernier.

31 OCTOBRE 2019, FIN DE LA CAMPAGNE D'ADHÉSION AU MARCHÉ GROUPÉ DE LEVÉS TOPOGRAPHIQUES ET DE GÉODÉTECTION

En concertation avec d'autres syndicats d'énergie franciliens (Sdesm en Seine-et-Marne et Sey dans les Yvelines), le Sigeif a lancé un groupement de commandes visant des relevés topographiques et de géodétection.

Le groupement est ouvert à toutes les collectivités qui ont jusque fin octobre pour adhérer. En effet, la consultation sera lancée aussitôt après pour une attribution du marché, en début d'année 2020.

Contact : moa@sigeif.fr

ZOOM

En Île-de-France, sur les six premiers mois de l'année 2019, quelque 600 dommages aux ouvrages (+17%) ont été dénombrés sur les réseaux de gaz et d'électricité. Un tiers des incidents sont dus aux travaux réalisés par les collectivités locales. L'utilisation de la pelle mécanique est parfois inappropriée !





Électricité, injection, mobilité : le biogaz continue son essor

Le Commissariat général au développement durable a rendu public son tableau de bord du biométhane, au 30 juin 2019.

Premier élément significatif, la production d'électricité à partir de biogaz représente désormais 407 MW de capacité, répartie entre 708 installations. L'électricité ainsi produite a atteint 1,1 TWh au premier semestre, soit 0,5% de la consommation française. Et les raccordements au réseau se poursuivent à un rythme soutenu, avec 16 MW supplémentaires enregistrés durant la même période et une file d'attente d'environ 77 MW. Par ailleurs, l'injection de biométhane dans le réseau ne faiblit pas ; le CGDD recense ainsi 91 installations raccordées, pour une capacité de 1,4 TWh/an, en progression de 17% par rapport à fin 2018, et fait état d'une longue file d'attente, avec 902 projets déposés, pour une capacité cumulée de 19 TWh/an. De son côté, l'Association française du gaz naturel véhicules (AFGNV) souligne l'essor de la mobilité gaz. En 2018, 47 nouvelles stations d'avitaillement ont été inaugurées et 57 autres sont attendues cette année. Le parc de véhicules s'étoffe : on comptait ainsi 3 226 bus et cars en circulation en mai, soit +5% par rapport à l'année précédente, et surtout, 5 958 camions, soit une hausse de 37%.



La SNCF prête à commander des trains à hydrogène

Déjà opérationnel en Allemagne, le train à hydrogène pourrait bientôt circuler en France. La SNCF envisage en effet de commander « une quinzaine » de trains régionaux à hydrogène à Alstom, d'ici deux ans. Six régions ont manifesté leur intérêt pour cette nouvelle forme de mobilité, a indiqué Guillaume Pépy, son PDG. La SNCF explore également une solution hybride en remplaçant une partie des moteurs diesel de trains existants par des batteries récupérant l'énergie du freinage. En effet, 20% de ses trains ou locomotives roulent encore au diesel, mais elle entend les faire disparaître d'ici quinze ans.



La France se met aux PPA

Après Métro, Maisadour et la SNCF ont à leur tour signé un contrat d'achat direct d'électricité renouvelable à un producteur (PPA). SNCF Énergie a ainsi conclu avec Voltalia un contrat de vingt-cinq ans, qui devrait couvrir 3 à 4% des besoins du groupe. Le fournisseur construira et exploitera trois centrales solaires à cet effet. L'accord est « inédit par son volume, sa durée et son niveau de prix, significativement inférieur à celui du marché » a indiqué la SNCF. Le contrat signé par Maisadour avec EDF Renouvelables et Agrejo vise, lui, la production d'un parc éolien de 12 MW en sortie d'obligation d'achat, pour une durée de trois ans. Le marché français intègre donc progressivement les PPA, un modèle qui se caractérise, notamment, par la visibilité des prix.



Centrale gaz de Landivisiau : les travaux ont démarré

Après quelque sept années de préparation, la centrale à cycle combiné gaz (CCG) de Landivisiau commence à sortir de terre. Siemens vient de lancer les travaux de génie civil, préalablement à la construction du bâtiment et à l'installation des équipements. Longtemps porté par Direct Énergie, désormais racheté par Total, le projet est piloté par une filiale du groupe, créée spécifiquement à cet effet : la Compagnie Électrique de Bretagne. Cette CGG d'une puissance installée de 446 MW devrait garantir la sécurité d'approvisionnement en électricité de la région Bretagne. La mise en service est attendue au second semestre 2021.



Du bois dont on fait l'hydrogène...

Haffner Energy et R-GDS (principal gestionnaire du réseau de distribution de gaz naturel du Bas-Rhin) ont créé une société commune, R-Hynoca (Réseau Hydrogen no carbon), destinée à construire et exploiter une unité de production d'hydrogène à partir de biomasse issue de bois et de déchets agricoles et forestiers. L'usine recourra à la « thermolyse (chauffage) de la biomasse et à la gazéification, de façon à obtenir de l'hydrogène renouvelable, pur à 99,97% », lequel devrait être compétitif (5 €/kg au stade actuel de mise au point, soit moindre que l'électrolyse, a-t-il été précisé à l'AFP). Une trentaine de bus à Strasbourg pourraient ainsi rouler à l'hydrogène-bois.



Le deuxième EPR de Taishan est entré en service

Le parc nucléaire chinois continue de s'étoffer, avec l'entrée en service, à peine neuf mois après le premier, d'un deuxième réacteur de type EPR, à Taishan. Exploité par CGN (51%), EDF (30%) et Guangdong Energy Group (19%), il délivre une puissance de 1750 MW et a été construit en moins de neuf ans. De quoi relativiser le débat sur la technologie de l'EPR, après les déboires d'Olkiluoto et de Flamanville, d'autant plus que le premier réacteur de Taishan a déjà produit 8 TWh depuis décembre 2018 et affiche une excellente disponibilité. En termes de puissance installée, avec 48 réacteurs opérationnels, 9 en construction et une dizaine de projets (incluant des réacteurs construits en coopération avec des fournisseurs étrangers mais également d'autres, de conception entièrement chinoise), la Chine dépassera la France (58 réacteurs) dès l'année prochaine, loin toutefois des États-Unis et de leur parc de 97 réacteurs.



Autoconsommation : les accords se multiplient

Selon Enedis, l'appétit des Français pour l'autoconsommation essentiellement photovoltaïque ne cesse de croître. Le GRD recensait ainsi 52 096 installations raccordées au réseau fin juin (pour une puissance de 267,26 MW), contre 28 305 un an auparavant et 13 877 à mi 2017. Cet engouement s'explique à la fois par la chute des prix des équipements et l'évolution de la réglementation favorisant les petites installations (exonération de certaines taxes en dessous de 1 MW) et autorisant l'autoconsommation collective.



GNL : l'Australie rattrape le Qatar

Les cartes du marché du gaz à nouveau rebattues ? L'Australie est en train de dépasser le Qatar en devenant le premier exportateur mondial de gaz naturel liquéfié (GNL). Ses capacités d'exportation se sont multipliées lors de la dernière décennie (de 2,6 Gpi³/j en 2011 à plus de 11,4 Gpi³/j en 2019) et une très large partie est destinée à l'export, le Gouvernement espérant des ventes de 10,8 Gpi³/j d'ici 2020-2021, essentiellement vers l'Asie.

RéseauxÉnergie

est édité par le Syndicat intercommunal pour le gaz et l'électricité en Île-de-France 64 bis, rue de Monceau. 75008 Paris
Tél. 01 44 13 92 44
Fax 01 44 13 92 49

Directeur de la publication :

Serge Carbonnelle

Réalisation : Sigeif

Dépôt légal : 4^e trimestre 2019

www.sigeif.fr

Crédits photos :

p. 1 : Total

p. 2 : GRDF - Patrice Diaz

p. 3 : DR/Sigeif - Shutterstock



SERVICE PUBLIC
DU GAZ, DE L'ÉLECTRICITÉ
ET DES ÉNERGIES LOCALES
EN ÎLE-DE-FRANCE

